



**Compte Rendu
CONSEIL SYNDICAL
DU 17 septembre 2020 à 18 heures 30 (Mercuriol-Veaunes - 26)**

	Votants en exercice	Titulaires présents	Suppléants présents	Pouvoir	Votes exprimés
CC Porte de Dromardèche	47				
CC Hermitage Tournonais	22				
TOTAL	69				

L'an Deux mille vingt et le dix-sept du mois de septembre à dix huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères régulièrement convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi, à Mercuriol-Veaunes (Drôme), sous la Présidence de M. Pierre MONTAGNE, Président sortant.

Nombre de Délégués en exercice : 69

Date de la convocation du comité syndical : 11/09/2020

Membres présents : 67 (67 après 19h40, 66 après 20h et 65 après 20h20)

Membres titulaires : Mmes BELLE Céline, CHOL BERTRAND Catherine, MUCCHIELLI Nicole, CHAZE Nicole, COLLET Nadine, DELHOMME Gwendoline, GAILLARD Pauline, HEBERT Aline, JAY Evelyne, LECLERCQ Laurence, MALSERT Danièle, MEYRAND DELOCHE Virginie, PEREZ Laurence, POMMARET Josiane, VIGIER Diane, Mrs BANC Michel, BIGI Pascal, BILLON René, BRUNET Michel, FAURE Eric, FLEURET Alain, GIRANTHON Frédéric, GOUNON Michel, GUICHARD Patrick, KEHRWILLER Jean-Marc, MOULIN Bernard, REAUD Claude, ROCHE Matthieu, SANDON Alain, TAVENARD Hubert, VALETTE Olivier, BABOIN Gilles, BASTIN Claude, BIENNIER André, CHARRIN François, CORNILLON Yves, CORNUD Jérôme, CROS Christian, DESCORMES Michel, DUPIN Jean-Loup, EPINAT Guillaume, FAURE François, FAYOLLE Louis, GARCIA Ludovic, GIBOT Hervé, JOUVET Pierre, LACROIX Alain, LACROIX Ludovic, LUYTON Guillaume, MONTET Christophe, MORGUE Gilles, MOULIN Norbert, ORIOL Gérard, RICHARD Patrick, ROUX Jean-Luc, ROZIER Jean-Marc, TRACOL Stéphane, VIAL Patrice.

Membres titulaires excusés : Mme SOUILLARD Jocelyne, Mrs CHOMEL Guy, GUIRON Emmanuel, AGERON Jérémy, ROBERT Gérard.

Membres suppléants ayant voix délibérative : Mrs EUVRARD Julien, JOVANOVIC Michel, ORIOL Christophe, REBOULLET Patrice.

Membre ayant donné pouvoir : Mme SOUILLARD Jocelyne à Mme FORCHERON Chantal, Mr CHOMEL Guy à Mr MOULIN Bernard, Mr GUIRON Emmanuel à Mr FAURE Eric, Mr AGERON Jérémy à Mme VIGIER Diane, Mr ROBERT Gérard à Mme CIMINO Gaëlle.

Nombre de votants : 67

Secrétaire de séance : Monsieur Julien EUVRARD, benjamin de l'Assemblée

Madame MUCCHIELLI Nicole et Monsieur FAURE Eric sont nommés assesseurs.

1. INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

Monsieur BRUNET, maire de Mercuriol-Veaunes, accueille les délégués et en sa qualité de vice-président sortant, remercie Pierre MONTAGNE, président du SIRCTOM qui a souhaité ne pas

renouveler son engagement public. Il lui exprime sa satisfaction et tout le plaisir qu'il a eu à travailler à ses côtés.

Pierre MONTAGNE, Président sortant, prend ensuite la parole pour adresser de chaleureux remerciements aux élus qui l'ont accompagné au cours des années passées. Il adresse également de vifs remerciements aux agents du SIRCTOM pour leur engagement public exercé parfois dans des conditions délicates. Il souhaite plein succès à la nouvelle assemblée pour les six années à venir.

Pierre JOUVET, délégué titulaire, président de la CCPDA, souhaite prendre la parole pour reprendre les propos de Monsieur BRUNET, mettant l'accent sur l'engagement total de Pierre MONTAGNE au service du SIRCTOM, défendant inlassablement les intérêts du syndicat et ses salariés. Pierre JOUVET remercie Pierre MONTAGNE pour son entière implication au service du public.

Pierre MONTAGNE procède à l'appel nominatif des délégués avant de céder la présidence de séance au doyen de l'assemblée monsieur Gérard ORIOL, maire de St Rambert d'Albon.

2. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur ORIOL assure les fonctions de Président conformément aux articles L 2122-8, L 5211-2, L 5711-1 et L 5211-9 du CGCT.

Il présente la candidature de Laurence PEREZ, déléguée titulaire lors de la mandature précédente.

Monsieur ORIOL demande si d'autres élus souhaitent postuler à la présidence du SIRCTOM. Aucun conseiller ne se déclarant, il est procédé au vote : chaque conseiller se rend dans un des 3 isolements muni d'un bulletin de vote.

Monsieur Gérard ORIOL assisté des deux assesseurs, madame MUCCHIELLI et monsieur.....

Procèdent au dépouillement :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>		67
<i>Nombre de suffrages blancs et nuls (art L 65 & L 66 du code électoral)</i>	à déduire	6
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	reste	61
<i>Majorité absolue</i>	reste / 2 + 1	31

A OBTENU :

- PEREZ Laurence Voix 61

Gérard ORIOL déclare donc Laurence PEREZ Présidente du SIRCTOM.

Il lui adresse ses félicitations et lui cède la place pour assurer la présidence de l'assemblée.

Laurence PEREZ remercie l'assemblée de la confiance qui vient de lui être témoignée et assure vouloir œuvrer dans la continuité de l'action menée par son prédécesseur pour le bien collectif. Très attachée et concernée par la problématique des déchets, leur réduction et leur destination elle sera attentive à promouvoir les bonnes pratiques.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS

Laurence PEREZ rappelle qu'il est de la compétence de l'organe délibérant de déterminer le nombre de Vice Présidents qui ne doit pas dépasser 30% de l'effectif et que les statuts du SIRCTOM (article 10) modifiées récemment fixent le nombre de 5.

Laurence PEREZ propose de maintenir à 5 le nombre de Vice Présidents en respectant la représentativité démographique de chacune des Communautés de Communes adhérentes.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité de fixer à 5 le nombre de Vice Présidences pour le mandat en cours.

4. ELECTION DES VICE PRESIDENTS

L'élection des Vice Présidents s'effectue selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président : vote à bulletin secret pour chacune des 5 Vice Présidences.

Pour la 1^{ère} Vice-présidence, Laurence PEREZ propose Michel BRUNET comme candidat.

Celui-ci présente rapidement les motivations qui le poussent à solliciter les suffrages puis les délégués votent.

Laurence PEREZ assure le dépouillement, assistée des deux assesseurs :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>		67
<i>Nombre de suffrages blancs et nul (art L 65 & L 66 du code électoral)</i>	<i>à déduire</i>	8
<i>Nombre de suffrages exprimé</i>	<i>reste</i>	59
<i>Majorité absolue</i>	<i>reste / 2 + 1</i>	30

A OBTENU :

- BRUNET Michel 59 Voix

Laurence PEREZ **installe donc Michel BRUNET à la 1^{ère} Vice présidence** celui-ci remercie l'Assemblée et l'assure de sa volonté de poursuivre son action.

Pour la 2^{ème} Vice-présidence, Laurence PEREZ présente François CHARRIN comme candidat.

Ce dernier se présente rapidement en retraçant son action lors de la mandature précédente.

Laurence PEREZ assure le dépouillement, assistée des deux assesseurs :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>		66
<i>Nombre de suffrages blancs et nul (art L 65 & L 66 du code électoral)</i>	<i>à déduire</i>	7
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>reste</i>	59
<i>Majorité absolue</i>	<i>reste / 2 + 1</i>	30

A OBTENU :

- François CHARRIN 59 Voix

Laurence PEREZ **installe donc François CHARRIN à la 2^{ème} Vice présidence** ; ce dernier remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

Pour la 3^{ème} Vice- présidence, Laurence PEREZ présente Guillaume LUYTON comme candidat.

Invité par la présidente, ce dernier prend la parole pour se présenter et exposer ces motivations.

Le vote a lieu ensuite.

Laurence PEREZ assure le dépouillement, assistée des deux assesseurs :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>		64
<i>Nombre de suffrages blancs et nul (art L 65 & L 66 du code électoral)</i>	<i>à déduire</i>	6
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls (art L 65 & L 66 du code électoral)</i>	<i>à déduire</i>	1
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>reste</i>	57
<i>Majorité absolue</i>	<i>reste / 2 + 1</i>	29

A OBTENU :

- LUYTON Guillaume 57 Voix

Laurence PEREZ **installe donc Guillaume LUYTON à la 3^{ème} Vice présidence.**

Pour la 4^{ème} Vice-présidence, Laurence PEREZ présente Michel DESCORMES.

Un second candidat se manifeste, Hervé GIBOT.

Les deux candidats se présentent et exposent les motifs de leur candidature.

Pierre JOUVET, en sa qualité de président de la communauté de commune Porte de DrômArdèche prend la parole, après accord de la présidente. Il souhaite faire part de sa surprise De voir apparaître une autre candidature que celle actée lors d'une réunion préparatoire avec les délégués de Porte de DrômArdèche. Il rappelle que les délégués de Porte de DrômArdèche ont désigné lors d'un vote à bulletins secrets leurs différents candidats à la présidence et aux vice-présidences. Il regrette que la parole donnée soit aussitôt reprise. Il en prend acte.

Ceci fait l'assemblée procède au vote.

Laurence PEREZ assure le dépouillement, assistée des deux assesseurs :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</i>		65
<i>Nombre de suffrages blancs (art L 65 & L 66 du code électoral)</i>	<i>à déduire</i>	5

Nombre de suffrages déclarés nuls (art L 65 & L 66 du code électoral)	à déduire	1
Nombre de suffrages exprimés	reste	59
Majorité absolue	reste / 2 + 1	30

ONT OBTENU à l'issue du 1^{er} tour :

- DESCORMES Michel 33 Voix
- GIBOT Hervé 26 Voix

Laurence PEREZ installe donc Michel DESCORMES élu à l'issue du 1^{er} à la 4^{ème} Vice présidence.

Pour la 5^{ème} Vice-présidence, Laurence PEREZ présente René BILLON.

Une seconde candidature est enregistrée en la personne de Céline BELLE.

Monsieur BILLON et Madame BELLE, comme leurs prédécesseurs font part à l'assemblée de leurs motivations.

Les délégués votent

Laurence PEREZ assure le dépouillement, assistée des deux assesseurs :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		64
Nombre de suffrages blancs (art L 65 & L 66 du code électoral)	à déduire	0
Nombre de suffrages exprimés,	reste	64
Majorité absolue	reste / 2 + 1	33

ONT OBTENU :

- BILLON René 28 Voix
- BELLE Céline 36 Voix

Laurence PEREZ installe donc Céline BELLE élue à l'issue du 1^{er} tour à la 5^{ème} Vice- présidence.

Celle-ci remercie le Conseil de sa confiance.

9. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYTRAD

Laurence PEREZ rappelle que selon l'article 6 des statuts du SYTRAD, il convient de désigner 7 titulaires et 7 suppléants.

Elle donne lecture de la liste de titulaires préparée en concertation avec les Présidents des Communautés de Communes adhérentes et pour les suppléants fait directement appel aux volontaires. Cela se traduit donc par la proposition suivante :

Titulaires	Suppléants
PEREZ Laurence	ORIOLE Gérard
JOUVET Pierre	VIAL Patrice
CHARRIN François	FAURE François
FERLAY Aurélien	LACROIX Ludovic
BRUNET Michel	MUCCHIELLI Nicole
LUYTON Guillaume	BIENNIER André
GIRANTHON Frédéric	ROCHE Matthieu

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité cette liste dont les suppléants sont nominativement désignés en cas d'absence du titulaire.

Laurence PEREZ informe les délégués qu'un prochain conseil sera programmé très prochainement pour procéder à la suite de la mise en place des instances et délégations institutionnelles.

Elle précise, avant de remercier l'ensemble des délégués pour leur participation, que l'ensemble des convocations et documents seront transmis par voie dématérialisée.

L'ordre du jour étant épuisé elle cède la parole à Monsieur BRUNET, maire de Mercuriol-Veunes, qui invite l'ensemble des délégués à partager le verre de l'amitié.

Séance levée à 21 heures 10.

La présidente,

le secrétaire de séance,

Laurence PEREZ

Julien EUVRARD